

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/07/19/2017030955/justel>

---

Dossier numéro : 2017-07-19/10

## Titre

19 JUILLET 2017. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française établissant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socio-économique de chaque secteur statistique, de chaque implantation et de chaque établissement en application de l'article 3 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité <ACF 2019-03-15/32, art. 1, 002; En vigueur : 20-05-2019>

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 17-04-2020 inclus.

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 11-08-2017 page : 79625

Entrée en vigueur : 11-08-2017

---

## Table des matières

Art. 1-5

[ANNEXES.](#)

Art. N1-N2

---

## Texte

Article [1er](#). Le choix des variables visé à l'article 3 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité est fixée en annexe 1re.

[Art. 2](#). La formule de calcul de l'indice composite visée à l'article 3 du même décret précité est fixée en annexe 2.

[Art. 3](#). L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juin 2010 approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socio-économique de chaque secteur statistique en application de l'article 3 du même décret précité est abrogé.

[Art. 4](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 5](#). Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXES.](#)

[Art. N1](#). ANNEXE 1re. - CHOIX DES VARIABLES

1° Variable déterminant le revenu par habitant :  
Revenu médian par unité de consommation (rev\_med)

2° Variables déterminant le niveau des diplômes :

Part des ménages dont le plus haut diplôme appartient à la CITE 5 ou la CITE 6 (etudes\_haut)